

OBSERVATOIRE RÉUNIONNAIS DE L'AIR

Des visites pédagogiques et ludiques

“*Alors maintenant, je vais fabriquer un polluant*”, annonce Fabien Georgel, de l'Observatoire réunionnais de l'air (Ora), aux élèves de 5^e qu'il a devant lui. A l'aide d'un bocal, d'un peu de soufre et d'une allumette, il décrit le phénomène de formation des pluies acides — en modèle réduit. Suivent quelques formules savantes, des exposés sur la pollu-

tion de l'air, ses effets sur la santé et sur l'environnement, et les moyens de prévention. Et enfin, le clou de la visite, le camion-laboratoire et ses appareils sophistiqués de mesure de la qualité de l'air. “*La visite est à la fois pédagogique et ludique*”, se réjouit le professeur de sciences physiques, avec à l'appui l'attitude enthousiaste des collégiens. Toute la semaine, l'Ora a

ouvert ses portes aux visiteurs, dans le cadre de la Fête de la science. Mais ce n'est pas fini : tout au long de l'année, Fabien Georgel se charge de la sensibilisation du public, essentiellement scolaire. Au programme des visites : décryptage des systèmes de surveillance de l'air — l'Ora mesure six polluants dans ses huit stations -, expériences et quelques chiffres choc — une

voiture émet chaque année trois fois son poids en polluants, l'Acropole a plus souffert de la pollution de l'air pendant les 25 dernières années qu'en 2 500 ans d'existence. Si la qualité de l'air est bonne à la Réunion, on ne doit pas oublier que “*la pollution, c'est l'affaire de tous.*”

L.M.

■ Contact : Ora 0262 28 39 40.



La visite du camion-laboratoire, station de surveillance mobile de l'Or, permet aux élèves de découvrir les appareils utilisés par les techniciens (photo LM).

■ “Plan air”

La ministre de l'Ecologie Roselyne Bachelot a présenté mercredi en Conseil des ministres un “plan air” destiné à prévenir les épisodes de pollution, particulièrement aigus pendant l'été 2003. Le gouvernement mise à la fois sur la prévention, avec un programme national de réduction des émissions polluantes des industries d'ici 2010, et sur les mesures en cas de pics.

Le plan d'action comprend quatre seuils (au lieu de deux actuellement). Le public sera informé à partir de 180 micro-

grammes comme aujourd'hui. Lorsque le seuil de 240 sera dépassé, les vitesses seront limitées sur autoroutes, et les industriels devront réduire leurs émissions. A partir de 300, le transport routier de transit sera limité. La circulation alternée entrera en vigueur au delà de 360 microgrammes par m³.

La principale innovation du futur décret réside dans l'anticipation : les préfets pourront déclencher les mesures sur la base des prévisions à deux jours sans attendre les pics.